

Le légaliste

AUX DELICES LIVRAISON

Annonce n° 1513
Type Constitution de société
Parution web 18/06/2025
Parution print 18/06/2025 · Le Journal de Mayotte (ffff)

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du 09/06/2025, il a été constitué une SAS dénommée :

AUX DELICES LIVRAISON

Sigle : A.D.L

Siège social : 23 RUE BANRA MOUZOUNGOU 97625 97625 KANI KÉLI

Capital : 1000 €

Objet social: Fourniture à la demande de génération de leads, de traitement de paiements, de services de marketing et

de tout autre service lié à la restauration ; acquisition de services de livraison à des partenaires et vente de services de livraison aux clients finaux.

Président : Mme MADI-BAO AMINA demeurant 23 RUE BANDRA MOUZOUNGOU 97625 KANI KÉLI élu pour une durée de 99.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessible ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MAMOUDZOU.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.